

**CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE de CAEN NORMANDIE****ASSEMBLEE GENERALE**

Séance du 28 mars 2023  
à la CCI

**DELIBERATION**

Objet : **CONSEILLERS TECHNIQUES DE LA CCI CAEN NORMANDIE**

Il est rappelé que conformément au règlement intérieur, l'assemblée générale, sur proposition du Président de la CCI, désigne des conseillers techniques choisis parmi des personnalités qui, par leurs fonctions, peuvent apporter à la CCI le concours de leur compétence.

Les conseillers techniques participent, en tant que de besoin, aux travaux de l'assemblée générale et des commissions à l'exception des commissions règlementées, après accord du président de la CCI.

Ils ne peuvent pas représenter la CCI dans les instances extérieures où la CCI est représentée. Ils peuvent toutefois être désignés par la CCI comme personnes qualifiées au sein d'instances extérieures. Le mandat qui leur est ainsi confié comporte pour les conseillers techniques, une obligation de rendre compte au président de la CCI de son exécution.

Les fonctions de conseiller technique s'exercent pour la durée de la mandature et prennent fin au terme de celle-ci, ou en cas de décès ou de démission, ou en cas de survenance du terme des fonctions au titre desquelles il a été désigné, ou des fonctions qu'il occupe pour la CCI.

Le conseiller technique qui met fin volontairement à son mandat adresse sa démission par quelque moyen que ce soit, au président de la CCI qui en prend acte et en informe l'assemblée générale. En cas de départ ou de démission d'un conseiller technique, un remplaçant peut être désigné dans les mêmes conditions et pour la durée restante de la mandature.

Lors de la séance du 25 janvier 2022, l'assemblée générale a ainsi procédé à la désignation de onze Conseillers Techniques,

Aussi, la liste des Conseillers Techniques se présente à ce jour comme suit, tenant compte d'une part du décès de Monsieur Jean de Claverie dont vous avez été informés lors de la séance d'assemblée générale du 29 novembre 2022, et d'autre part du terme des fonctions de Président du Tribunal de Commerce de Caen de Monsieur Christian Taillandier :

1	Le Directeur Régional des DOUANES	Nicolas MASSON
2	Le Président du CLUB CCI ET TERRITOIRES	Emeric LEMOUCHER
3	Le Directeur de CALVADOS ATTRACTIVITE	Karl JOLY
4	Le Délégué Territorial d'ENEDIS CALVADOS	Frédéric HARDOUIN
5	Le Délégué Régional de la BANQUE DE FRANCE	Patrice LENOBLE
6	Le Directeur Régional de BPI FRANCE	Stéphane LO PICCOLO
7	La Directrice Régionale Normandie de la Banque des Territoires - CAISSE DES DEPOTS	Frédéric NOEL
8	Le Président du COMITE LOCAL DES BANQUES	Emmanuel LEBRETON
9	La Directrice Départementale adjointe de la DDTM DU CALVADOS	Florence RICHARD

Il est proposé aujourd'hui à l'assemblée générale, de compléter la liste des conseillers techniques et de :

- Désigner Monsieur **Bruno DURAND** en tant Président du Tribunal de Commerce de Caen ayant succédé à Monsieur Christian TAILLANDIER lors de la séance d'installation publique du 16 janvier dernier.
- Renommer Monsieur **Christian TAILLANDIER**, non pas au titre de ses fonctions mais pour ses compétences liées à sa connaissance du territoire et du milieu économique.

.....

**Cette délibération est adoptée par : 19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention**

Membres titulaires en exercice :	29
Membres titulaires présents :	19
Membres titulaires excusés :	9
Membres titulaires absents :	1
Quorum :	16

Membres titulaires présents :

D. BISEGNA, E. BOCQ, C. BUOT, L. CHAVANY, G. COTE, JP. COUSIN, B. DECLOMESNIL, A. DOBROWOLSKI, M. DURAND, E. GARCIA, M. GEORGET, M. LE ROUX, D. LECOMTE, T. LHUILLERY, C. MULLER, S. ORCIER, T. SELLIER C. VAUSSY, I. ZAOUJ.

Membres titulaires excusés :

F. BLONDEL, T. BOUVET, L. CHEMLA, M. GOSSET, I. LAISNEY-LATOUCHE, E. LE GOFF, F. LEFEVRE, G. PIGNET-CONDAL, C. TISON,

Membre titulaire absent :

S. AUVY.

Pour ampliation,

Le Président,  
**Manuel LE ROUX**



Le Secrétaire Membre du Bureau,  
**Emilie GARCIA**